



Province de
Luxembourg

PROVINCE DE LUXEMBOURG



Affaires **sociales**
& hospitalières

23 juin 11 à 20h à ARLON

Parents séparés : contraints à l'accord ?

Conférence publique - Analyse sur l'hébergement égalitaire : contexte,
discours et pratiques du judiciaire face à la non-représentation d'enfants

par **Monsieur Olivier Limet**

Licencié en politique économique et sociale



Garderie pour les enfants - Entrée Gratuite



Province de
Luxembourg

PROVINCE DE LUXEMBOURG



Affaires **sociales**
& hospitalières

Parents séparés : contraints à l'accord ?



Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

Jusqu'il y a quelques décennies « on se mariait pour toujours », aujourd'hui nous sommes « parents pour toujours ». Même si l'intérêt supérieur de l'enfant est placé au centre des débats, il y a encore de nombreuses ruptures du lien entre un parent et ses enfants. Exemples concrets à l'appui, M. LIMET nous apportera une explication de la difficulté des intervenants (para)judiciaires à imposer l'application d'une décision des modalités de « garde ». Susciter les accords devient alors une priorité. Avec, comme nous le verrons, des effets positifs et pervers. Restera à pointer ce qu'il y aurait lieu de soutenir pour l'avenir.

Monsieur Limet est licencié en politique économique et sociale, consultant et formateur et membre d'une équipe pluridisciplinaire en psychiatrie. Il intervient tant auprès de professionnels qu'auprès de parents.

Palais provincial (bâtiment de droite - salle du Conseil provincial)
Place Léopold 1 à ARLON à 20h (attention : accueil à 19h45)

Inscription vivement souhaitée au 063 212 213 avant le 22/06

Nombre limité - Réservation obligatoire pour la garderie (6 à 12 ans)

Initiative du Département des Affaires Sociales et Hospitalières
en partenariat avec l'AMO Adomicile, avec le soutien du CAAJ d'Arlon.